



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5381^e séance

Mardi 28 février 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bolton	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne à présent la parole.

M. de Soto (*parle en anglais*) : Dans les territoires palestiniens occupés, un nouveau Gouvernement est en train d'être formé. Il sera dirigé par la liste « Changement et réforme » du Hamas; élue démocratiquement. Le Hamas est une organisation dont l'objectif avoué est la destruction d'Israël et qui est connue pour les actes de terrorisme condamnables qu'elle commet contre Israël.

Israël, dont c'est le dernier mois de campagne électorale pour l'élection à la Knesset dans laquelle la politique future vis-à-vis des territoires palestiniens occupés joue un rôle central, a déjà interrompu le transfert du paiement des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'Autorité palestinienne et renforcé le régime de bouclage des territoires palestiniens occupés.

Au Liban, un dialogue national doit commencer très prochainement pour débattre de questions qui préoccupent la nation, y compris la poursuite de

l'enquête par la Commission d'enquête internationale indépendante de l'Organisation des Nations Unies, l'application de la résolution 1559 (2004) et les relations entre le Liban et la Syrie.

Nous sommes dans une situation imprévue, en particulier en ce qui concerne Israël et la Palestine. Il appartient aux parties de faire les choix qui détermineront dans une large mesure leur avenir. Mais la communauté internationale a également un rôle important à jouer en aidant les parties à faire des choix judicieux et en faisant en sorte que nous ne perdions pas de vue l'objectif d'ensemble qui est le règlement par des moyens pacifiques du conflit prévoyant deux États.

À cet égard, les membres du Conseil se souviendront qu'au moment du dernier exposé fait par le Secrétariat, le Quatuor se réunissait à Londres au lendemain des élections législatives palestiniennes. À cette occasion, le Quatuor a félicité le peuple palestinien d'avoir mené un processus électoral libre, régulier et il calme et il a réaffirmé sa conviction selon laquelle tous les membres du nouveau gouvernement palestinien devaient s'engager en faveur de la non-violence, de la reconnaissance du droit d'Israël à exister et de l'acceptation des accords et obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de route. Le Conseil de sécurité a par la suite adopté la même position.

Le Quatuor, conscient des besoins du peuple palestinien, a également demandé que des mesures immédiates soient prises pour stabiliser le Gouvernement, et il a rappelé aux membres du Conseil législatif palestinien et aux membres du futur Gouvernement la nécessité de respecter tous les accords signés. Il a également invité la communauté internationale à ne pas prendre de sanctions contre l'électorat palestinien suite au choix démocratique qui s'est exprimé par les urnes.

Le 21 février, le Président Abbas a demandé à M. Ismaïl Haniyeh du Hamas de former un gouvernement. M. Haniyeh dispose de trois semaines pour mener cette tâche à bien, mais cette période peut être prorogée de deux semaines. Les dirigeants du Hamas et du Fatah ont entamé des consultations sur le programme du nouveau Gouvernement, en vue de permettre au Fatah d'y participer. Je voudrais également ajouter que M. Khaled Meshal, un dirigeant

du Hamas basé en Syrie, s'est rendu dans plusieurs pays de la région et au-delà.

Le 19 février, au lendemain de l'investiture du Conseil législatif palestinien, le Cabinet israélien s'est réuni pour examiner sa réaction à la nouvelle situation créée, de l'avis du Gouvernement, par la prestation de serment du nouveau Conseil. Le Premier Ministre par intérim, Ehud Olmert, a indiqué clairement que le Gouvernement israélien considérait qu'avec la présence majoritaire du Hamas au Parlement palestinien, l'Autorité palestinienne devenait de fait une « Autorité terroriste ». Israël, a-t-il ajouté, n'aura aucun contact avec une Autorité dirigée en partie ou complètement par le Hamas.

Le Gouvernement israélien a décidé de suspendre immédiatement le versement à l'Autorité palestinienne des taxes sur la valeur ajoutée et des recettes douanières, qui sont dues chaque mois en vertu d'un accord passé dans le cadre des Accords d'Oslo. Le Gouvernement a également mis un terme au transfert d'équipement fourni par la communauté internationale aux forces de sécurité palestiniennes. D'autres mesures, qui n'ont pas encore été précisées, vont suivre.

Israël entre dans le dernier mois de la campagne en vue de l'élection à la Knesset. Depuis qu'il a pris en mains les commandes du pays suite à la maladie du Premier Ministre Sharon, le Premier Ministre par intérim a évoqué à la fois la possibilité d'entamer les négociations sur le statut définitif avec les Palestiniens, à condition que le Gouvernement palestinien accepte les principes énumérés par le Quatuor, et, sinon, la possibilité de fixer de manière unilatérale les frontières permanentes d'Israël de sorte que toute la ville de Jérusalem, les colonies de peuplement de toute la Cisjordanie et la vallée du Jourdain seraient sous contrôle israélien.

Durant la période considérée, au moins 32 Palestiniens et un Israélien ont été tués dans les violences et au moins 130 Palestiniens et 25 Israéliens ont été blessés.

Les violences provoquées par les Palestiniens comprennent, notamment, des tirs de roquette presque quotidiens sur des cibles israéliennes à proximité de la bande de Gaza, l'attaque d'un poste militaire israélien à Erez, des agressions à l'arme blanche contre des civils israéliens, l'enlèvement de ressortissants étrangers, y compris un diplomate égyptien qui a été

ensuite relâché, et des manifestations violentes déclenchées par la publication en Occident de caricatures représentant le prophète Mahomet. Le Gouvernement israélien a également indiqué avoir déjoué plusieurs attentats-suicide à la bombe préparés par des Palestiniens.

Israël a mené une série d'assassinats ciblés de militants supposés ainsi que d'autres opérations de sécurité. La plus vaste opération militaire a été conduite à Naplouse à partir du 19 février et a fait plusieurs morts parmi les Palestiniens. Le Secrétaire général a fait plusieurs déclarations publiques sur les attaques à la roquette perpétrées contre Israël, sur les assassinats ciblés de Palestiniens et sur l'escalade des opérations militaires israéliennes menées à Naplouse et à Gaza.

Israël a, depuis le mois d'août, augmenté de 25 % le nombre des obstacles physiques à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie, selon des informations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Ces barrages sont maintenant au nombre de 471. Le point de passage de Karni, qui avait été ouvert suite à l'Accord sur les déplacements et le passage conclu en novembre, est fermé depuis le 22 février, et il a également été fermé entre le 15 janvier et le 5 février, ce qui a des répercussions inévitables sur l'économie de Gaza.

Au cours de la période considérée, le principal négociateur palestinien a porté à notre attention les détails d'un certain nombre de nouvelles mesures israéliennes prises dans la vallée du Jourdain, qui empêchent pratiquement tous les Palestiniens non résidents qui ne travaillent pas dans la région d'accéder à cette partie de la Cisjordanie.

Ce mois-ci, Israël a procédé à l'évacuation de la colonie de peuplement d'Amona, en dépit d'une violente résistance de la part des colons israéliens. Israël a annoncé la construction d'une nouvelle barrière dans la zone de Goush Etzion, ainsi que la construction d'une barrière de protection routière dans le sud de la Cisjordanie près du tracé original de la barrière de séparation. Le 30 janvier, le Quatuor a réitéré sa préoccupation face au tracé de la barrière, un tracé sur lequel la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif clair.

Depuis le dernier exposé au Conseil, plusieurs événements importants sont survenus au Liban. Si certains sont encourageants, d'autres peuvent susciter

l'inquiétude. Le 14 février, des centaines de milliers d'individus se sont rassemblés sur la Place des martyrs à Beyrouth à l'occasion du premier anniversaire de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes. La foule et les dirigeants politiques ont salué la contribution de Rafic Hariri au développement du Liban et ont réaffirmé leur détermination à faire toute la vérité sur son assassinat et sur celui des autres personnes qui ont été tuées en même temps que lui.

Trois jours après cet anniversaire, le 17 février, le Gouvernement libanais a annoncé la tenue d'un dialogue national libanais. Ce processus important formera le cadre au sein duquel les groupes politiques libanais débattront des questions d'intérêt national, telles que la poursuite de l'enquête menée par la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU, et en particulier la création d'un tribunal international chargé de juger les personnes accusées de l'assassinat de Rafic Hariri; la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; et les relations entre le Liban et la Syrie. Des consultations ont lieu en ce moment entre les différents partis politiques afin de préparer ce dialogue, qui doit démarrer le 2 mars. Le Président de la Chambre a joué un rôle clef dans la promotion du dialogue national, qui traduit le consensus qui règne au Liban ainsi qu'au sein de la communauté internationale sur la nécessité de régler ces questions grâce à un processus libanais rassemblant tous les acteurs politiques. L'Organisation des Nations Unies est disposée à aider le Liban à organiser ce dialogue national.

Le 5 février, des manifestants qui protestaient contre les caricatures représentant le prophète Mahomet ont attaqué l'ambassade du Danemark à Beyrouth.

Au cours du mois écoulé, une fusillade suivie d'un échange de tirs a eu lieu le long de la Ligne bleue.

Le 1^{er} février, les Forces de défense israéliennes ont tiré sur un berger libanais dans la zone des fermes de Chebaa; son corps a été découvert le lendemain. Une enquête menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a déterminé que le tir provenait du nord de la Ligne bleue. En réaction à ce tir, le 3 février, le Hezbollah a tiré deux roquettes en direction des positions des Forces de défense israéliennes dans la zone où le corps du berger avait été retrouvé. Les Forces de défense israéliennes ont réagi

avec des armes légères et en tirant des obus d'artillerie en direction des positions du Hezbollah et en menant deux raids aériens. Le Hezbollah a réagi avec des armes légères et avec 15 roquettes Katioucha qui sont tombées sur plusieurs positions des forces de défense israéliennes. Les échanges de feu ont été limités à la zone des fermes de Chebaa. Trois obus d'artillerie provenant d'endroits inconnus sont tombés à environ 200 mètres à l'est d'une position des Nations Unies près de Kafr Shuba.

Les violations aériennes de la Ligne bleue par Israël se sont poursuivies, bien qu'elles aient été moins fréquentes le mois dernier. Depuis le dernier exposé au Conseil le 31 janvier (voir S/PV. 5361), il y a eu huit violations de l'espace aérien. L'armée libanaise et les médias ont indiqué que des avions israéliens avaient violé l'espace aérien libanais le 14 février, lors du premier anniversaire de l'assassinat de M. Hariri bien que ces violations n'aient pas été observées par la FINUL. Des avions franchissant le mur du son ont été entendus dans certaines parties du pays. L'ONU lance de nouveau un appel aux autorités israéliennes afin qu'elles cessent de violer la souveraineté du Liban et respectent pleinement la Ligne bleue.

Je voudrais terminer en faisant cinq brèves observations. Premièrement, comme le Président Abbas l'a rappelé lors de son allocution devant le Conseil législatif palestinien, il y a 13 ans, les Palestiniens ont fait des choix fondamentaux auxquels ils restent engagés. Il est clair que le Hamas a évolué par rapport à son rejet précédent de ces engagements, y compris le respect global d'un cessez-le-feu et la participation à des élections qu'il avait au départ refusées. Mais il est trop tôt pour dire si cette évolution est irréversible et si elle se poursuivra dans la bonne direction. Les choix faits par le Hamas constituent la variable la plus importante qui façonnera l'avenir de ce conflit; et, comme l'a remarqué le Secrétaire général, il faudra probablement du temps pour y voir plus clair.

Deuxièmement, je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'il est nécessaire – comme cela est souligné par le Quatuor – de stabiliser les finances de l'Autorité palestinienne pendant le reste du mandat du Gouvernement provisoire. L'Envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, a récemment souligné auprès des membres du Quatuor que l'Autorité palestinienne faisait face à un déficit budgétaire d'au moins 260 millions de dollars pendant le reste de la durée du Gouvernement provisoire, essentiellement du

fait de la décision d'Israël de bloquer les transferts de recettes douanières et fiscales pour un montant allant jusqu'à 130 millions de dollars – argent qui appartient aux Palestiniens. Je me félicite de la décision de l'Union européenne, annoncée hier, de fournir 143 millions de dollars pour une assistance d'urgence. Je rappelle à cet égard l'appel lancé par le Quatuor afin que la communauté internationale contribue pour sa part à éviter une crise à court terme.

Troisièmement, la formation d'un nouveau gouvernement et son programme sont attendus pour évaluer son engagement envers les principes élaborés par le Quatuor et pour prendre des décisions concernant une assistance future à la lumière de cet engagement. Nous devons être conscients que le fait de couper notre aide avant cette date pourrait être interprété par les Palestiniens et le monde arabe comme une punition infligée au peuple palestinien pour la manière dont il a voté le 25 janvier.

Quatrièmement, dans le contexte palestinien, il est très difficile de faire réellement la différence entre l'aide humanitaire et d'urgence et la fourniture de services de base. De même, il convient de garder à l'esprit que l'Autorité palestinienne n'est pas une ampoule que l'on peut allumer et éteindre à notre guise. C'est grâce à l'Autorité que les services sociaux et économiques de base sont assurés et que les salaires sont payés. Si ces services ne sont pas fournis et si les salaires ne sont pas payés, les conséquences humanitaires, économiques, institutionnelles, politiques et en matière de sécurité pourraient être graves. Et si on laisse l'Autorité, qui est le résultat du processus d'Oslo, s'écrouler ou si on la sacrifie, il restera peu d'espoir de créer un État palestinien dans un délai raisonnable, car une Autorité en état de fonctionner est un élément constitutif essentiel de l'État palestinien. Je n'ai pas besoin de donner plus de détails sur les conséquences que cela aurait pour les parties, la région et la sécurité internationale.

Enfin, aujourd'hui, tout comme hier, il est vital d'avoir un horizon politique crédible permettant de régler ce conflit. La paix ne peut pas être imposée de manière unilatérale et elle ne pourra pas être établie à l'extérieur du cadre régional du processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, nous avons constaté l'engagement de certains pays de la région ces dernières semaines, et leurs efforts pour remettre à l'ordre du jour l'Initiative de paix arabe, qui constitue un élément de base de la Feuille de route et des accords auxquels nous espérons que les Palestiniens continueront d'adhérer.

En effet, le Quatuor a indiqué qu'il était déterminé à consulter les principaux acteurs régionaux. Et je souligne l'engagement continu du Quatuor en faveur de la Feuille de route et des principes qui la sous-tendent, notamment la non-violence, la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence et le respect des accords précédents. J'espère vivement qu'un nouveau Gouvernement palestinien, pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent désormais, s'engagera à respecter ces principes, non pas du fait de pressions extérieures apparentes, mais parce que le peuple palestinien est en droit d'espérer que son nouveau Gouvernement prendra en considération ses aspirations à la paix et à l'indépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. de Soto de son exposé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Après la levée de cette séance, je vais convoquer une séance pour permettre au Conseil de se prononcer sur un projet de résolution concernant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

La séance est levée à 10 h 30.